

**COMMUNIQUE AUX PORTEURS DE PARTS
DU FCPI ALTO INNOVATION 7**

Le FCPI Alto Innovation 7 a été créé pour une durée de 8 ans à compter de sa constitution, le 30 octobre 2008, et sa durée est prorogable 3 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI Alto innovation 7, soit jusqu'au 30 octobre 2017, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements du fonds.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.